



A l'attention de Madame Amélie VERDIER, Directrice Générale des Finances publiques,  
et de Monsieur Frédéric IANUCCI, Directeur du service de la Sécurité Juridique et du Contrôle Fiscal.  
Copie à Monsieur Pascal ROTHÉ, Directeur régional de la DRFIP d'Auvergne-Rhône-Alpes et du Rhône.

Lyon, le 1<sup>er</sup> mars 2024,

Objet : Restructuration du contrôle fiscal du RHONE.

Madame VERDIER, Monsieur IANUCCI,

Le 07/07/2023, nous vous avons adressé un courrier vous décrivant les conditions dans lesquelles notre Direction procédait à la restructuration des services du contrôle fiscal et les raisons pour lesquelles nous nous opposons à cette restructuration. Ce courrier était accompagné d'une pétition ayant récolté 174 signatures contre ce projet.

Lors du CSAL en date du 11/12/2023, les représentants du personnel ont voté à l'unanimité contre cette restructuration.

Malgré cette opposition générale, il n'a été ouvert aucune discussion quant à l'architecture du projet et son bien fondé. Nous sommes toujours dans l'attente d'éléments permettant d'identifier l'amélioration qu'apportera cette restructuration à la lutte contre la fraude fiscale et au bon fonctionnement des services.

Par conséquent, nous dénonçons l'absence d'un réel dialogue social de la part la Direction à l'égard des représentants du personnel et de l'ensemble des acteurs du contrôle fiscal.

De plus, aucune étude d'impact n'a été menée sur la suppression des services, le changement de résidence administrative pour certains agents et leur intégration à la nouvelle cité administrative.

Nous n'avons connaissance d'aucune consultation des médecins du travail ou de l'inspectrice de santé et sécurité au travail, qui n'ont d'ailleurs même pas été conviés au CSAL du 11/12/2023.

La communication est exclusivement descendante et les informations sont diffusées au compte-gouttes en fonction des questions réitérées.

Ainsi, à quatre mois de l'échéance de réalisation de cette restructuration, de nombreuses questions restent encore en suspens et l'ensemble des acteurs du contrôle fiscal a la sensation de naviguer à vue.

Les missions des services ne sont toujours pas bien définies. Nous interrogeons notamment sur les points suivants :

- Comment vont être réparties les 3909 entre les SPC et les BAC ?
- Quelles vont être les missions de chaque SPC ?
- Quelles vont être les tâches des agents C au sein des SPC ?
- Quelles vont être les missions de la BCP ? Le contrôle des successions et des donations fera-t-il parti de ses missions ?
- Quels vont être les objectifs de chacun des services ?

Alors que la direction s'était engagée à faire connaître aux agents l'ensemble de l'encadrement des nouveaux services avant le mouvement de mutation national, les chefs de services annoncés sont encore incertains.

Les règles de mutations interrogent et restent obscures.

Dans un premier temps, les agents ont été invités à répondre entre le 14 et le 20/11/2023 à un questionnaire en ligne, intitulé « Réorganisation du réseau du contrôle fiscal à la DRFIP 69 ». Sans aucune indication de la finalité ou de l'enjeu de ce questionnaire, il était indiqué qu'il était possible de refuser d'y participer et que les choix exprimés ne seraient pas considérés comme définitifs.

Dans un deuxième temps, la répartition des emplois entre les services d'origine et les services restructurés a été présentée lors du CSAL du 11/12/2023 sur la base de ce questionnaire, auquel seulement 88 % des agents ont répondu.

Ainsi, ce calibrage des emplois a été établi sur la base de vœux ni fermes, ni définitifs d'une partie des agents sous prétexte que cela permettrait de ne pas bousculer les collectifs de travail.

À notre sens, ce procédé a manqué de transparence, et nous en cherchons encore le fondement dans les règles de ressources humaines.

Aucune règle de ressources humaines n'a par ailleurs été précisée pour départager les agents sollicitant le même poste.

Pour le fléchage des missions des agents, il leur a été demandé d'indiquer leur choix lors de l'entretien d'évaluation.

Enfin, les acteurs du contrôle à l'Hôtel des finances de LYON, au CFP de BRON et au CFP de VILLEFRANCHE SUR SAONE doivent quitter leur résidence administrative pour intégrer l'étage de la nouvelle cité administrative dédié au contrôle fiscal. Cet espace prévu initialement pour 163 agents devrait alors accueillir 225, soit 62 agents de plus.

Il est précisé que ce nouveau bâtiment n'offre aucun stationnement aux véhicules réalisant uniquement des trajets domicile-travail.

Ainsi, sans réelle prise en compte de nos observations et de nos inquiétudes, ce projet suit son cours pour être effectif le 1<sup>er</sup>/07/2024.

Cependant, le GT national sur l'organisation du contrôle fiscal n'est prévu que le 18/06/2023.

Lors du GT sur la transformation du numérique en date du 13/02/2023, Monsieur IANUCCI, nous a informé que ce GT ne pouvait avoir lieu plus tôt compte tenu du travail et des consultations menés en amont, notamment celles de PCE.

Compte tenu du fait qu'au 1<sup>er</sup>/07/2024, il est prévu qu'il n'y ait plus de PCE dans notre direction, de l'opposition que suscite ce projet, des problèmes matériels qu'il pourra engendrer, des incertitudes encore en cours et des risques psychosociaux qui pourront en résulter, nous demandons :

- le moratoire de la restructuration du contrôle fiscal de la DRFIP 69 jusqu'à l'instance nationale présentant les résultats de ce GT sur l'organisation du contrôle fiscal aux représentants du personnel,
- à pouvoir bénéficier des réflexions menées au niveau national, à ne pas en être exclus de fait, au risque de voir nos services à nouveau restructurés à court terme.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame VERDIER et Monsieur IANUCCI, l'assurance de notre considération distinguée.